2022-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M.GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal,
M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,
M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît,

Absents excusés : M. LARQUET Daniel, M. CHEVALIER Raphaël, M. GRISEL Julien, Mme TISON Catherine, M. DURIEZ Dominique
Absente : Mme LE PLEY Saouda,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-lise
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	28/11/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	21
VOTANTS	:	25 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme PINEL Annick

Objet : FINANCES PUBLIQUES- APUREMENT COMPTE 1069

Considérant la nécessité de se préparer au passage à la nomenclature M57 d'ici le 1er janvier 2023,
Considérant que le compte 1069, compte non budgétaire, a participé au dispositif de mise en place de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant qu'il a servi à neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice lors de la première année de mise en œuvre de la M14. Il permettait ainsi d'éviter un accroissement de charges trop important lors du premier exercice comprenant les premières écritures

de rattachement (rattachement de charges à l'exercice sans contrepassation de celles de l'exercice antérieur effectivement minorées).

Considérant que le compte 1069, présent dans la nomenclature M14 ne sera pas repris dans le plan de compte M57 vers lequel devra migrer la collectivité d'ici le 1er janvier 2023,

M. le Maire propose d'approuver l'apurement du compte 1069 d'un montant de 1 469.09€ au Budget principal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide :

- D'approuver l'apurement du compte 1069 d'un montant de 1 469.09€ au budget par l'émission d'un mandat au compte 1068

- Précise que les crédits sont prévus en décision modificative n°2 de 2022

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL

Le secrétaire de séance
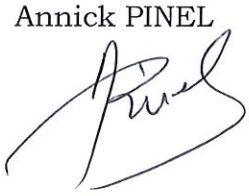
Annick PINEL